

**COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU LUNDI 13 MARS 2023 A 19H00 – SALLE DE REUNION NOUVEAU SIEGE CCVV**

Sur convocation en date du 8 mars 2023, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 13 mars 2023 sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Président en exercice.

**Présents :**

Mmes. SCHERRER Fabienne - VERDAN Julie - VAUDAUX Célia - VAUDAUX Séverine - NOVEL Martine

MM. MUSARD Jean-Paul - BOGILLOT Emmanuel - CHARDON Patrick - COSTAZ Jean-Paul - DESBIOLLES Laurent - BRON Marc - LETONDAL Vincent - GUIBERTI Frédéric - VANDERMARLIERE Gilles - DUFOURD Pierrick - CHAUTEMPS Pierre - SAILLET Patrick - BOSSON Jean-François.

**Absents excusés :**

- M. NAMBRIDE Christian,
- M. BAUD-GRASSET Joël,
- Mme. ROCH Jacqueline,
- M. BONNET Pierre,
- M. DETRAZ Laurent.

**Absent :**

- M. VILLARET Bernard.

**Pouvoirs :**

- Mme ROCH Jacqueline donne pouvoir à M. CHARDON Patrick.
- M. BONNET Pierre donne pouvoir à M. LETONDAL Vincent.

**Secrétaire de séance :** M. Frédéric GUIBERTI.

Le quorum étant atteint, M. MUSARD déclare la séance ouverte.

M. le Président introduit la séance en souhaitant la bienvenue aux élus dans les nouveaux locaux de la CCVV. Il en profite pour remercier M. Patrick CHARDON pour le bon goût dont il a fait preuve pour réhabiliter ces locaux, tout particulièrement cette salle de réunion.

**I. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Frédéric GUIBERTI est nommé secrétaire de séance.



## **II. APPROBATION COMPTE RENDU DU 12/12/2022 ET DU 06/02/2023**

M. le Président rappelle que la CCVV n'avait pas été en mesure de transmettre le compte rendu du mois de décembre en raison des difficultés rencontrées avec le dégât des eaux.

En l'absence de remarque, les deux comptes rendus sont approuvés.

## **III. RESSOURCES HUMAINES**

### **1. Vacations pour déchetterie, piscine et petits travaux**

Monsieur le Président propose de mettre en place un système de vacations pour effectuer certaines tâches qui ne nécessitent pas la création d'un emploi. Ainsi, le vacataire est un agent recruté pour accomplir une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés et rémunéré à la vacation, c'est-à-dire à la tâche.

Le vacataire ne perçoit pas de traitement indiciaire (ni d'indemnité de résidence, ni de supplément familial de traitement - SFT).

À la différence de l'agent contractuel, le vacataire n'est pas recruté pour assurer un besoin permanent de l'administration. Le vacataire n'est pas recruté non plus sur un emploi ce qui permet une certaine souplesse pour la collectivité, il est recruté pour accomplir une tâche précise et ponctuelle. Le vacataire ne bénéficie en conséquence pas des dispositions applicables aux agents contractuels de la fonction publique (congés, formation, indemnité de fin de contrat, etc.).

La collectivité peut recruter un même vacataire plusieurs fois pour exécuter ponctuellement des tâches déterminées.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de se positionner sur le recours à la vacation. Il propose un taux horaire à 12,50€ brut de l'heure.

M. Marc BRON demande si ce taux couvre bien le salaire des agents et qu'il n'y aura pas de perte en salaire. En réponse, M. le Président propose d'indiquer dans la délibération 12.50 euros de l'heure au minimum pour que cela puisse être ajusté en fonction de la situation.

**Décision :** Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 20 (dont 2 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE le recours à la vacation avec un taux horaire de minimum 12,50€ brut de l'heure.

### **2. Création du poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de deuxième classe**

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire la création des deux postes suivants :

- Adjoint territorial du patrimoine principal de deuxième classe,
- ATSEM principal de deuxième classe.

L'un de nos agents au sein de la médiathèque peut prétendre à un avancement d'échelon de 9 points d'indice supplémentaire.

L'un de nos agents qui est adjoint technique principal de 2ème classe peut être nommé en qualité d'ATSEM principal de 2ème classe (échelle C2).

Monsieur le Président demande aux élus du Conseil Communautaire de bien vouloir se positionner sur les

deux avancements d'échelon.

**Décision :** Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

- POUR : 20 (dont 2 pouvoirs)
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

VALIDE les deux avancements présentés.

### 3. Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Président, suite au deux avancements proposés, propose le tableau des effectifs suivant :

	Nombre de postes budgétés		Nombre de postes pourvus		Observations
	Temps complet	Temps non complet	Temps complet	Temps non complet	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Attachés	2		2		
<b>TOTAL Attachés</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	
Secrétaire de mairie	1		1		
<b>TOTAL Secrétaires de mairie</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	
Adjoint administratif principal 1ère classe	1		1		
Adjoint administratif principal 2ème classe	1		1		Dont 1 à temps partiel 80%
Adjoint administratif 1ère classe					
Adjoint administratif 2ème classe	2		2		
<b>TOTAL Adjoints administratifs</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Adjoint technique principal 1ère classe					
Adjoint technique principal 2ème classe	1		1		TNC 32 18/35è
Adjoint technique	1	6	1	6	TNC 32 18/35è
<b>TOTAL Adjoints techniques</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	
<b>FILIERE SOCIALE</b>					
ATSEM principal de 1ère classe	2	1	2	1	TNC 32 18/35è
ATSEM principal de 2ème classe	1	2	1	2	TNC 32 18/35è
<b>TOTAL Agents sociaux</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	
<b>TOTAL FILIERE SOCIALE</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>					
Auxiliaires de puériculture de classe normale		1		1	TNC 32 18/35è
<b>TOTAL auxiliaires de puériculture</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	
<b>TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	
<b>FILIERE CULTURELLE</b>					
Bibliothécaire	1		1		
<b>TOTAL Bibliothécaire</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	1		1		
Adjoint du patrimoine	1	1	1	1	TNC 27 5/35è
<b>TOTAL Adjoints du patrimoine</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	
<b>TOTAL FILIERE CULTURELLE</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	
<b>TOTAL POSTES PERMANENTS</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>11</b>	

**Décision :** Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

- POUR : 20 (dont 2 pouvoirs)
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

VALIDE le tableau des effectifs à jour.



#### IV. NOUVEAUX LOCAUX ET MFS

##### 1. Le point sur les travaux et le dossier de sinistre

M. Patrick CHARDON, vice-président en charge des travaux, explique que la situation est moins grave que prévue. L'expert est venu le lundi 13 février. Il a été surpris par le montant des devis qui dépassait les 100 000 euros. Il nous a expliqué, en prenant exemple sur le tableau électrique, qu'il n'y avait pas lieu de le remplacer à neuf. Il faut prendre le temps de tester les éléments un par un et surveiller le tableau à la caméra thermique les éventuels points d'échauffement causés par la corrosion. L'électricien a joué le jeu et est intervenu au lendemain de la visite de l'expert pour remettre en service le TGBT dans les meilleurs délais. Il a dû remplacer certains éléments contenant de l'électronique (horloges, transfo, etc). Une fois que le tableau électrique a été remis en service, nous avons pu nous pencher sur le matériel informatique. Nous venons de recevoir le feu vert pour remplacer le serveur hors d'usage. Les faux plafonds seront remplacés dans un second temps après la contre-expertise. La réunion de contre-expertise est fixée au 28 mars à 9h00, sont conviés le plombier, le maître d'œuvre et le plaquiste.

M. CHARDON précise que la fibre n'est toujours pas installée car on a un problème sous la route avec une gaine écrasée. Les travaux auraient dû être terminés à la mi-mai. Aucune information pour le moment.

M. CHARDON rappelle qu'il faut composer avec le plaquiste qui a disparu pendant un mois. Il reste beaucoup de travail dans les appartements et des reprises un peu partout y compris sur les façades. On a également rencontré un problème avec une benne de stockage pour ses déchets de chantier qu'il n'a pas enlevé à temps. Ensuite il a commencé à pointer que toutes les entreprises utilisaient la benne et il demandait une participation des autres entreprises. La CCVV s'est rapprochée de l'entreprise en charge de la benne pour prendre en charge la facture qui sera retenue sur les factures du plaquiste.

##### 2. Le point sur les appartements

Les appartements devaient être prêts pour le 30 mars mais ça semble aujourd'hui difficile de respecter ces délais compte tenu du sérieux du plaquiste. Les cuisines et le parquet seront posés dans le courant du mois de mars. Une publicité va être diffusée pour la location de ces biens.

##### 3. Labellisation MFS

La Maison France Service a été labellisée le 21 février 2023.

M. GUIBERTI fait remarquer qu'il faut prévoir une main courante vers la rampe.

##### 4. Dénomination du bâtiment

Monsieur le Président propose de donner un nom au bâtiment qui accueillera désormais :

- France Service
- Le siège de la CCVV
- L'ADMR

Il propose la dénomination suivante : « Maison de la Vallée Verte ».

**Décision :** Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 20 (dont 2 pouvoirs)  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0



VALIDE la proposition du Président de nommer le bâtiment « Maison de la Vallée Verte ».

M. le Président informera le conseil communautaire lorsqu'une date d'inauguration sera fixée. Il était question de jumeler cela à l'inauguration de la pose de la première pierre de la Gendarmerie de Boège pour rapprocher les agendas des élus extérieurs à la CCVV.

## V. ESPACES VERTS : MISE EN CONCURRENCE

M. Jean-François BOSSON rappelle que la CCVV travaillaient depuis quelques années avec l'entreprise Entre Terre et Cimes dont les prix étaient extrêmement serrés avec des prestations de qualité.

L'entreprise s'est restructurée et ne peut plus honorer l'intégralité des prestations prévues au contrat pour l'entretien des espaces verts de la CCVV. L'entreprise conservera cependant l'entretien de la ZAE et de la déchetterie.

Trois entreprises ont été consultées et nous avons reçu deux offres : MC Espaces Verts et Les pro du paysage. M. BOSSON explique avoir eu un bon contact avec les deux entreprises qui ont de bonnes références.

Voici le tableau récapitulatif des deux offres :

	Pro Léman Services			MC Espaces Verts		
	PU HT	Qté	P HT	PU HT	Qté	P HT
<b>Piscine</b>						
Tonte	220,00 €	15	3 300,00 €	220,00 €	15	3 300,00 €
Haie	1 200,00 €	1	1 200,00 €	1 598,00 €	1	1 598,00 €
<b>Espace sportif polyvalent</b>						
Tonte	230,00 €	10	2 300,00 €	400,00 €	10	4 000,00 €
Haie terrain de foot	1 500,00 €	1	1 500,00 €	2 754,00 €	1	2 754,00 €
Entretien saut en longueur	160,00 €	4	640,00 €	80,00 €	4	320,00 €
Entretien bordures (variante)	135,00 €	10	1 350,00 €	<i>compris 4 passage entretien saut</i>		
Renouée du japon	40,00 €	10	400,00 €	60,00 €	1	60,00 €
Débroussaillage finitions	120,00 €	10	1 200,00 €	<i>compris dans la tonte</i>		
Désherbage enrobé	220,00 €	1	220,00 €	<i>compris dans la tonte</i>		
<b>Ecole maternelle</b>						
Haies	660,00 €	1	660,00 €	1 666,00 €	1	1 666,00 €
Tonte	250,00 €	10	2 500,00 €	500,00 €	10	5 000,00 €
			<b>Total HT</b>	15 270,00 €		
			<b>Total TTC</b>	18 324,00 €		
					<b>Total HT</b>	18 698,00 €
					<b>Total TTC</b>	22 437,60 €

M. BOSSON explique qu'il y aura quelques petites opérations au démarrage du contrat pour rabattre certains arbustes, bosquets qui ont un peu trop profité au niveau de l'espace sportif polyvalent.

M. Vincent LETONDAL pense qu'il pourrait être opportun vu la conjoncture de s'engager sur 3 ans. On peut également imaginer faire une année test et demander un blocage des prix si la première année se passe bien.

**Décision :** Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 20 (dont 2 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



VALIDE l'offre de l'entreprise « Les pros du paysage ».

## VI. PISCINE SAISON 2023

### 1. Tarifs saison 2023

#### *a. Tarifs entrée piscine*

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de maintenir les tarifs de l'année 2022 à savoir :

- Gratuité pour les moins de 5 ans
- Tarif enfant pour les moins de 15 ans : 4.00 € :
- Tarif adulte : 5.00 €
- Support carte magnétique : 3.00 €
- Pass non nominatif 10 entrées enfant valable d'une année sur l'autre : 35.00 €
- Pass non nominatif 10 entrées adultes valable d'une année sur l'autre : 45.00 €
- Abonnement saison nominatif enfant : 70.00 €
- Abonnement saison nominatif adulte : 90.00 €
- Gratuité pour la personne qui accompagne une Personne à Mobilité Réduite sur présentation de la carte d'invalidité
- Ecoles : 2€ par élève scolarisé (gratuité pour les accompagnants et les enseignants dans le cadre du savoir nager et durant les créneaux horaires scolaires des classes qu'ils accompagnent)
- Centres de vacances : 2 € par individus (enfants et accompagnants).
- Pas de gratuité pour les titulaires d'une carte professionnelle de Maître-Nageur Sauveteur ou les titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage aquatique (BNSSA).

**Décision :** Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 20 (dont 2 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE les tarifs entrée piscine 2023

#### *b. Tarif location de ligne d'eau*

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de maintenir les tarifs de l'année 2022 pour la location de ligne d'eau soit un montant de 500€ par MNS pour la saison 2023.

**Décision :** Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 20 (dont 2 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE le tarif de la location de ligne d'eau.

#### *c. Tarifs enseignement et surveillance Savoir Nager*

Concernant le savoir nager, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur le tarif de surveillance, ainsi que sur le tarif d'enseignement qui sera refacturé aux communes, au collège dans le cadre du savoir nager.

Pour rappel, le savoir nager des écoles concerne les classes de GS (compétence de la CCVV), CP et CE1



compétence des communes.

Il est proposé au Conseil Communautaire de retenir la somme de 11.50 € par séance pour 1 MNS (surveillance obligatoire) et 11.50 € par séance pour 1 MNS en enseignement (facultatif mais souvent réclamé par les écoles et le collège).

**Décision :** Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 20 (dont 2 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE les tarifs de refacturation des MNS dans le cadre du savoir nager.

#### **d. Tarifs leçons de natation**

M. le Président rappelle que les Maîtres Nageurs Sauveteurs avait demandé en 2022 l'augmentation des tarifs des cours de natation. Il propose de maintenir les tarifs de la saison 2022 à savoir :

- 20 € la leçon particulière
- 30 € la leçon particulière (pour deux enfants/adultes de même niveau)
- 90€ les cinq leçons particulières
- 145€ les cinq leçons particulières pour deux enfants/adultes
- 180€ les dix leçons particulières
- 270€ les dix leçons particulières pour deux enfants/adultes
- 40€ les cinq cours collectifs
- 80€ les 10 cours collectifs.
- Aquagym : 9€ les 30 minutes

**Décision :** Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 20 (dont 2 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE les tarifs des leçons de natation dispensées par les MNS.

## **2. Gestion du Restaurant la Vague**

M. le Président rappelle qu'une procédure de DSP avait été lancée en date du 29 juillet 2022 après la demande du délégataire en place de mettre un terme au contrat.

Suite à la réunion de la commission de Délégation de Service Public et de la séance du Conseil Communautaire en date du lundi 12 décembre 2022, la candidature de Madame Bourbon a été retenue.

Le 11 janvier 2023, Madame Bourbon a informé la Communauté de Communes qu'elle ne donnerait pas de suite à sa candidature et de ce fait ne signerait pas la DSP.

Compte tenu du fait que la CCVV ne disposait pas du temps nécessaire pour lancer une nouvelle procédure et qu'il est difficile d'envisager une saison sans point de restauration sur place, M. le Président propose deux options pour la saison 2023 :

- Faire un contrat de location bail de 5 mois afin d'assurer un point de restauration pour la saison estivale si un candidat sérieux se présente à la collectivité.



- Recruter 4 jeunes de préférence avec une formation hôtelière afin de tenir le snack durant la saison d'été si la première solution ne fonctionne pas.

Mme Celia VAUDAUX alerte sur les risques sanitaires. Plusieurs élus pointent la difficulté de surveiller les encaissements du snack.

M. Gilles VANDERMALIERE pense qu'on ne trouvera jamais quelqu'un pour s'engager sur le long terme car la personne ne valorise rien en investissement.

M. Pierrick DUFOURD demande si le Président est prêt à engager sa responsabilité.

M. le Président est effectivement conscient que c'est une opération délicate et qu'il serait bien préférable de faire appel à un professionnel. Il propose de privilégier la piste du gérant et de garder l'autre solution en ultime recours avec dans ce cas une carte très basique pour limiter les risques sanitaires.

**Décision :** Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 20 (dont 2 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE la proposition du Président.

### **3. Installation vidéosurveillance et alarme**

M. le Président explique qu'il souhaite faire évoluer le dispositif actuel de la piscine en matière d'alarme et de vidéosurveillance. Il regrette devoir se poser ce genre de questions pour un bâtiment qui a été livré en 2017 mais les systèmes en place ne donnent pas satisfaction.

Comme cela a été fait pour la déchetterie, il aimerait pouvoir faire appel à une entreprise de télésurveillance qui puisse appeler directement les forces de l'ordre en cas d'incident durant les horaires de fermeture au public quand il n'y a personne sur site. Il rappelle que par le passé, l'alarme de la déchetterie sonnait sur le portable des employés mais cela n'avait pas un grand intérêt car ils ne sont ni formés ni légitimes pour intervenir sur site en cas d'intrusion. Par ailleurs, pour limiter les déclenchements intempestifs, une caméra avec intelligence artificielle permet de détecter les intrusions dans le périmètre à surveiller.

Les équipements installés (alarme et vidéosurveillance) sont analogiques et ne peuvent pas être surveillés à distance par un télésurveilleur. Il faut donc prévoir le remplacement de tous les équipements pour qu'ils puissent être raccordés au réseau internet.

M. le Président rappelle que le bassin extérieur n'est pas sous surveillance la nuit. Il y a eu quelques intrusions nocturnes durant la saison 2019. Nous ne sommes pas à l'abri d'un accident. Il faut donc faire le nécessaire pour que le système dissuade les usagers dès qu'ils entrent dans le périmètre sous surveillance en diffusant un message audio, une sirène (attention présence de logements) et allumage des luminaires extérieures.

Monsieur le Président, propose de retenir l'offre de l'entreprise ANAVEO et VVELEC pour un montant de travaux de 18 059 € HT soit 15 550€ pour l'entreprise ANAVEO et 2 509€ HT pour l'entreprise VVELEC.

**Décision :** Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 14 (dont 1 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 (dont 1 pouvoir - Séverine VAUDAUX, Pierre CHAUTEMPS, Gilles VANDERMALIERE, Laurent DESBIOLLES, Vincent LETONDAL).



VALIDE les offres présentées par le Président.

## VII. TRAVAUX MAISON ECOLE MATERNELLE DE BOEGE

M. le Président rappelle que lors de la séance du Conseil Communautaire en date du 12 septembre 2022, les élus du Conseil Communautaire se sont prononcés favorablement pour la réhabilitation de la maison située à côté de l'école maternelle de Boège.

M. Patrick CHARDON, vice-président en charge des travaux, fait le point sur l'avancement du projet de réhabilitation de la petite maison de l'école maternelle de Boège.

Il présente les devis des différents corps de métier pour la réhabilitation de ce bâtiment :

CCVV TRANSFORMATION MAISON ex logement fonction école maternelle		
MACONNERIE DEMOLITION	LETOUCQUE	10 850,00
MENUISERIES INT. & EXT.	PELLET JAMBAZ	24 743,71
OSSATURE BOIS EXT. COUVERTURE	JOLLY	41 660,75
CLOISONS DOUBLAGE PEINTURE	CHATEL	35 479,13
CARRELAGE FAIENCE	PUR CERAM	25 760,58
CHAUFFAGE	FCP74	27 957,62
SANITAIRE	FCP74	7 590,29
ELECTRICITE	VVELEC	18 483,25
ISOLATION EXTERIEURE	BARATEY	17 225,00
VRD TERRASSEMENT PARKING	Estimation GTR	39 029,90
DESSINATEUR mission DP	Estimation	2 000,00
ENEDIS Raccordements		
	TOTAL HT	<b>250 780,23 €</b>
	TVA	50 156,05 €
	TOTAL TTC	<b>300 936,28 €</b>

M. CHARDON précise que dans un premier temps le chauffage sera assuré par une chaudière électrique en attendant d'étudier la possibilité d'installer un réseau de chaleur avec le gymnase, l'école et éventuellement les nouveaux locaux de la CCVV.

M. CHARDON pense qu'il faut prévoir une petite marge de 10 à 15 000 € TTC au budget pour les imprévus (raccordement non chiffré, le terrassement qui est simplement estimé à ce stade).

Vincent LETONDAL attire l'attention sur le fait que la CCVV va financer des locaux pour accueillir des professions médicales sur la commune de Boège. Il propose de vendre les locaux à la commune de Boège qui financera ces travaux pour développer son offre de service sur sa commune. Il demande si ce sont des bureaux ou des cabinets médicaux. M. MUSARD répond que pour le moment ce sont des bureaux.

M. le Président répond que la commune de Boège fait une gendarmerie qui profitera à l'ensemble de la vallée à 4 millions d'euros. Il rappelle que c'est une spécificité car généralement ces projets sont portés par les communautés de communes. M. LETONDAL rétorque qu'il n'y a pas eu de discussion sur le choix de l'emplacement de la gendarmerie. M. MUSARD réplique qu'il n'y avait pas de discussion possible au sujet de l'implantation par les instances décisionnaires.

M. le Président demande aux élus du conseil communautaire de positionner sur les offres des entreprises.

**Décision :** Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 13 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 (dont 1 pouvoir - Célia VAUDAUX, Vincent LETONDAL, Marc BRON, Gilles VANDERMALIERE, Laurent DESBIOLLES, Pierre CHAUTEMPS).

VALIDE les offres présentées par le Président.

### VIII. GYMNASSE : CHOIX D'UN ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE

M. Patrick CHARDON propose de faire appel à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet de réhabilitation du gymnase intercommunal. Plusieurs cabinets ont été consultés. Il propose de retenir l'offre du candidat le mieux placé, à savoir A2C Sport, pour un montant de 26 700 € HT.

Voici le récapitulatif des offres :

ETUDE DE PROGRAMMATION			
	A2C SPORTS	SPORT INITIATIVE	INGE SPORT
MONTANT HT	27 600€	37 156 €	35 460€
MONTANT TTC	33 120€	44 587,20€	42 552€

Gilles VANDERMALIERE demande si c'est obligatoire de faire appel à un AMO. Patrick CHARDON répond que c'est souhaitable pour ne pas faire d'impairs et établir un programme solide pour le recrutement d'un maître d'œuvre.

M. le Président propose de retenir l'offre la mieux placée, à savoir A2C Sports, pour un montant de 27 600 € HT.

**Décision :** Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 20 (dont 2 pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE la proposition d'A2C Sports pour un montant de 27 600 € HT.

### IX. MOBILITE DOUCE : AVANCEMENT ETUDE DE FAISABILITE

M. Jean-François BOSSON, vice-président en charge de la mobilité douce, informe le conseil que le bureau élargi s'est réuni le lundi 27/02/2023 pour assister à la présentation de l'étude de faisabilité pour l'aménagement d'une voie cyclo-piétonne reliant le haut et le bas de la vallée.

M. BOSSON rappelle qu'il s'agissait à ce stade d'un document de travail. Le cabinet GTR a opposé deux types d'aménagement cyclo-piétons (piste cyclo piétonne gravillonnée en site propre et piste enrobé en bord de départementale) et différents cheminements pour étudier toutes les possibilités et évaluer leurs incidences financières.

M. BOSSON explique que le tour d'horizon était incomplet sur le haut de la vallée. Les cheminements s'arrêtaient au niveau du parking du Bois Noir au lieu du Col de Cou. Le cabinet GTR doit donc effectuer des relevés complémentaires. Quand nous aurons reçu l'étude mise à jour, nous pourrons la diffuser à chaque commune qui se positionnera sur le tracé à retenir sur sa commune afin de présenter un schéma cyclable à

l'échelle de la Vallée Verte. M. LETONDAL a rappelé qu'il devenait urgent pour la commune d'Habère-Poche d'arrêter le schéma cyclable communautaire pour qu'il puisse boucler le financement du projet pour sa commune.

M. Laurent DESBIOLLES demande où s'arrête la mission de la CCVV. M. BOSSON répond que la CCVV s'est engagé à faire l'étude car c'était l'échelon pertinent pour le faire du point de vue des financeurs. Ce sont ensuite les communes qui devront s'emparer de l'étude et mener à bien leurs projets. M. DESBIOLLES estime que ce portage par les communes risque d'être problématique sur le terrain. En effet, les communes ne vont probablement pas toutes avancer à la même vitesse et il y aura sur le terrain des chaînons manquants.

## **X. QUESTIONS DIVERSES**

### **1. Bus Ski Club de la Vallée Verte**

M. Pierrick DUFOUR a été interpellé par les membres du Ski Club Vallée Verte qui ont obtenus un bus de la Région mais qui souhaiteraient en avoir un second pour avoir plus de facilités au niveau de leur logistique. Le SCVV pourrait recevoir gratuitement un bus avec une entreprise qui s'occupe de rechercher les annonceurs. Ça ne coûterait rien à la CCVV et à la commune d'Habère-Poche.

M. MUSARD répond que la question s'était déjà posée par le passé pour le véhicule des services techniques de la CCVV avec une recherche locale des annonceurs. Cette piste avait été abandonnée car les élus de l'époque avaient trouvé que c'était un peu forcer le bras des entreprises locales.

Cette fois, la recherche d'annonceurs se fait à l'échelle du département. Il faut pour cela que le Président de la CCVV signe un courrier pour que l'entreprise démarcher les annonceurs. Plusieurs élus ne comprennent pas pourquoi la CCVV est mêlée à cela. M. CHARDON explique que c'est une manière de donner du crédit à l'entreprise lorsqu'elle va rechercher des annonceurs.

M. MUSARD est favorable à la signature de ce courrier dans la mesure où ce ne seront pas les entreprises de la vallée qui se sentiront obligées de participer.

### **2. Conteneurs semi-enterrés Bogève et Saxel non conformes**

M. Frédéric GUIBERTI explique que les conteneurs semi-enterrés de Saxel et de Bogève ont été pointés du doigt par le SIDEFAGE car ils ne sont plus aux normes. Les deux communes sont donc contraintes de faire évoluer leur matériel au plus vite ou alors de repasser sur des conteneurs aériens, ce qui semble regrettable compte tenu de l'investissement réalisé par le passé. Par ailleurs, ils déplorent les dégradations causées par les chauffeurs sur les cuves de ces conteneurs. M. Patrick CHARDON explique que les camions sont désormais équipés d'un compacteur avec un entonnoir qui perturbe les manœuvres des chauffeurs. Avec les nouveaux systèmes de préhension des conteneurs, il n'est plus nécessaire d'actionner une trappe pour vider les conteneurs. La commande de vidage est intégrée au système de préhension.

M. Frédéric GUIBERTI propose que la CCVV porte le dossier de remplacement pour les deux communes de la vallée afin de solliciter des financements. Après un tour de table, Monsieur le Président accepte d'étudier le problème au niveau de la CCVV.

### **3. Transport**

M. Vincent LETONDAL, Vice-Président en charge des transports, explique avoir rencontré Mme ROUPIOZ, Direction Régionale des Transports pour échanger sur les points suivants :

- Transport scolaire : Revoir l'organisation des transports vers les lycées d'Annemasse pour éviter près



de 3 heures consacrés aux transports au plus loin sur la ligne (départ à 6h30 et retour à 18h45 pour des plages d'ouverture des lycées de 07h50 à 17h00 par exemple pour les Glières). Jumelage avec lignes du collège de Boège.

- Transport interurbain : Plus de lignes vers Annemasse et Thonon. Interconnexion avec le LEMAN EXPRESS, vers BONS en Chablais.
- Etude d'une ligne tour de la Vallée Verte type Brev Bus.
- Stockage des bus, pas toujours compatible avec l'activité touristique

M. LETONDAL estime que la rencontre était plutôt positive car Mme ROUPIOZ a été très attentives aux doléances formulées. Il espère obtenir des avancées sur certains points.

Séance levée à 21h00

Frédéric QUIBERTI

